

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 18 juin 2024

Délibération n° 41 - 2024 relative à l'élection d'un vice-président délégué

Vu l'article 9 des statuts de l'URCA,
Vu la proposition du président de l'université,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la proposition du président de l'université et élit monsieur Sylvain CORDELIER en tant que vice-président délégué au patrimoine immobilier (28 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention).

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	27
Majorité absolue	19	Membres représentés	4
Nombre de pouvoirs	4		

Délibération adoptée

Visa du président

le 20/06/2024  

Christophe CLÉMENT

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 20/06/2024

Document mis en ligne le : 20/06/2024